

BUDGET COMMUNAL 2026

Séance du Conseil municipal du 26 février 2026

Note de présentation brève et synthétique

le-Haut Vaulnaveys

Les résultats de clôture

Le Compte Financier Unique

En raison d'une panne nationale des serveurs de la DGFIP intervenue durant la première quinzaine du mois de février, le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas pu être transmis dans les délais permettant son examen et son vote lors du Conseil municipal du 26 février 2026.

Il sera donc soumis au vote lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, et au plus tard avant le 30 juin 2026, conformément au délai réglementaire.

Dans l'attente, une reprise anticipée des résultats 2025 a été réalisée.

Vaulnaveys le-Haut

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025

Budget Communal 50100

Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2025

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit (-)	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit (-)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Opérations de l'exercice	3 863 735.22 €	3 176 925.79 €	308 286.30 €	1 012 137.02 €	4 172 021.52 €	4 189 062.81 €
Résultats de l'exercice	**686 809.43 €**		**-703 850.72 €**		**-17 041.29 €**	
Résultats antérieurs reportés	3 075 626.75 €			66 600.50 €		
TOTAUX CUMULES	**6 939 361.97 €**	**3 176 925.79 €**	**308 286.30 €**	**1 078 737.52 €**	**7 247 648.27 €**	**4 255 663.31 €**
RESULTATS BRUTS DE CLOTURE	**3 762 436.18 €**		**-770 451.22 €**		**2 991 984.96 €**	
Restes à réaliser				7 500.00 €		
RESULTATS NETS DE CLOTURE (avec intégration des RAR)	**3 762 436.18 €**		**-777 951.22 €**		**2 984 484.96 €**	

Le comptable Public
Monsieur POLLON

Atteste des résultats bruts prévisionnels, susceptibles d'ajustements lors de la reddition définitive –

A Vif le 23/02/2026

Thierry POLLON
Responsable du SGC de VIF

Le Maire, Jean-Yves PORTA

38529 Code INSEE	VAULNAVEYS-LE-HAUT BUDGET COMMUNAL	2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le :	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	686 809,43
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 075 626,75
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**3 762 436.18**
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-770 451.22
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-7 500.00
Besoin de financement F. = D. + E.	**777 951.22**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**3 762 436.18**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**777 951.22**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**2 984 484.96**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le budget primitif
BP 2026

- **Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.**

- Il respecte les principes budgétaires
  - annualité,
  - universalité,
  - unité,
  - équilibre,
  - sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile,

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le **18 décembre dernier**, il a mis en exergue la maîtrise des dépenses de la commune et la volonté de poursuivre dans cette voie tout en garantissant aux concitoyens un service public de qualité.

Le BP 2026 est présenté

avec la reprise anticipée des résultats cumulés 2025.

BP 2026

Introduction

A . EQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL

Présentation des masses budgétaires

B . PRESENTATION DU BP 2026

La section de Fonctionnement

La section d'Investissement

A - EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

Présentation des masses budgétaires 2026 :

- Le BP 2026 toutes sections confondues s'élève à :
  - ***12 795 512,09 €***
- *(rappel du BP 2025 : 10 047 639,00 € + DM : 226 000,00 € : 10 273 639,00 €)*

- Section de Fonctionnement : ***6 590 983,54 €***
- Section d'Investissement : ***6 204 528,55 €***

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles proviennent principalement des contributions directes.

Les variations sont dues aux taux arrêtés par la commune, mais aussi par les bases fiscales locales des ménages qui progressent, du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties et la progression physique des bases due à la création de nouveaux logements.

A cela s'ajoute le produit des services (service périscolaire) et des domaines (redevance du domaine public), le remboursement des dépenses de personnel par l'assurance statutaire souscrite par la commune.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les évolutions majeures en 2026

Présentation : Tableau spécifique Recettes

TAUX DES TAXES

Pour mémoire :

Taxe	Taux V.L.H année 2025	Taux V.L.H année 2024	Taux V.L.H année 2023	*Moyenne des communes de l'Isère (réf. : année 2023)*	*Taux moyen communal au niveau national (Réf. : année 2023)*
Taxe d'habitation	**7.76**	**7.61**	**7.38**	*24,15%*	*24,45 %*
Taxe foncière (bâti)	**37.41**	**36.68**	**35.96**	*47,51 %*	*39,42 %*
Taxe foncière (non bâti)	**60.59**	**60.59**	**60.59**	*62,95 %*	*50,82 %*

► *Source : collectivites-locales.gouv.fr (rubrique « finances locales » / sous-rubrique « fiscalité locale »).*
A NOTER : Les taux moyens 2024 ne sont pas disponibles à la date de rédaction de ce rapport.

Pour 2026, il est proposé au Conseil Municipal :

- une augmentation du taux de la **taxe d'habitation** à hauteur de **1 %** du taux communal de 2025,
- une augmentation du taux de la **taxe foncière bâti** à hauteur de **1 %** du taux communal de 2025.

Soit :

Taxe habitation	7.84
Taxe foncière (bâti)	37.78
Taxe foncière (non bâti)	60.59

Recettes	Valeur 2024	Valeur 2025	Valeur 2026	Evolution 25/26	
Taxes / Impôts	2 300 491,00	2 449 222,00	2 697 646,16	248 424,16	
sur la base d'une augmentation des taux de 1% sur TFB et TH					

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Achats de fournitures
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus…
- Prestations de services : Charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes…
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : Aide sociale, syndicats intercommunaux…
- Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers …
- Dotations aux amortissements et aux provisions.

- Le résultat de l'exercice (fonctionnement) s'élève à
486 809 € en 2025 contre 327 206 € en 2024.

- Pour 2025, 486 809 € = 686 809 – 200 000 €

(remboursement Sinistre Moulin – placé sur un compte à terme)

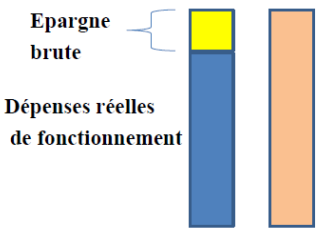
L'ENCOURS DE LA DETTE

En 2025, aucun emprunt nouveau n'a été contracté.

	2023	2024*	2025	2026
Intérêts en €	55 529,50	50 828,08	46 468,43	**42 035,43**
Capital en €	159 442,03	137 801,49	140.499,48	**143 301,14**

** Sortie de l'emprunt - Crédit Mutuel - en 2023 – Acquisition d'un bien immobilier (2013)*

LE RATIO DE DESENDETTEMENT



L'épargne dégagée en section de fonctionnement joue deux rôles :

- Il sert directement au financement de la section d'investissement
- Il sert indirectement à déterminer le montant d'endettement possible pour la commune en réalisant le calcul suivant :

Epargne brute x 10 = Endettement maximal soutenable

Ce calcul peut se lire aussi à dans l'autre sens :

Endettement souhaité / 10 = Niveau d'épargne brute nécessaire MINIMAL

Cette division de l'endettement par le niveau d'épargne brute donne le ratio de capacité de désendettement.

► ***Calcul de la capacité de désendettement (Encours de dette/épargne brute ou CAF) :*** *ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. N.B : L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.*

Encours de la dette : 1 355 450,61 € au 1er janvier 2026 ;

Epargne brute : RRF : 3 862 533,17 € - DRF : 3 011 656,74 € = 850 876,46 € 31/12/2025)

Capacité de désendettement de la commune de Vaulnaveys-le-Haut : 1,59 ans

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Présentation : Tableau général

Les chiffres principaux en 2026

RESSOURCES HUMAINES : Stabilisation de la masse salariale qui prend en compte l' « indice » G.V.T (Glissement Vieillissement Technicité) et qui décline la mise en place du nouvel organigramme présenté en décembre 2024

Aucune création de nouveau poste n'est envisagée en 2026.

+ Cotisation CNRACL = + 34 % au 01/01/2025 et + 37.65 % au 01/01/2026.

ENERGIE : ***Une flambée des coûts énergétiques***

Evolution des dépenses d'électricité de 2019 à 2025 :

- *2019 : 42 672,84 €*
- *2020 : 55 772,20 €*
- *2021 : 68 236,68 €*
- *2022 : 90 552,85 €*
- *2023 : 102 032,03 €*
- *2024 : 151 107,84 € (estimation à 120 000 € - 2 avoirs de régularisation de l'ordre de 32.000 € sur 2025)*
- *2025 : 91 789.88*

Une enveloppe de l'ordre de 18 000 € pour les écoles (fournitures scolaires) et le financement de projets culturels pour 18 550 € (école primaire : 15 000 €, école maternelle 3 550 €) ; Une augmentation des forfaits par élèves et par classe a été réalisée en 2024 afin de prendre en compte l'inflation. Il est envisagé de maintenir le montant de ces forfaits pour 2026.

- ***POUR MÉMOIRE :***
  - Ecole Primaire : 40 €/enfant * 236 enfants + 300€ par classe * 10 classes
  - Ecole Maternelle : 38 €/enfant * 107 enfants + 260 € par classe * 5 classes

Une enveloppe budgétaire estimée à 34 000 € (pas de TVA applicable) pour l'entretien des espaces verts de la commune et à 13 000 € pour l'entretien des terrains de rugby ; le déneigement (17 000 €).

Une enveloppe budgétaire de **175 000 €** (participation au S.I.C.C.E : Syndicat Intercommunal de Coopération et des Compétences Enfance) dédiée au fonctionnement des structures et équipements liés à la petite enfance : R.A.M, E.A.J.E (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant - capacité de 20 places) et L.A.E.P (Lieu d'Accueil Enfants-Parents).

Un montant de **71.125 €** (pour mémoire : 62.247 € en 2025) pour le fonctionnement 2026 du Centre de Loisirs « Vacances Loisirs Harmonie » ainsi que celui du service Jeunesse créé en 2023 + 1 000 € pour l'aide aux BAFA/BAFD ;

Une participation de **38 711 €** au syndicat du Collège des Mattons pour la gestion des équipements sportifs du collège ;

La subvention versée par le budget communal au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) : 12.000 € sachant qu'une partie des dépenses de l'action sociale est gérée dans le budget communal.
Pour mémoire, 15.000 € en 2023, 20.000 € en 2024, ***12.000 € en 2025***

Des frais divers :
Taxes foncières 25 000 € (pour mémoire payé en 2024 : 44 434 €),
Assurance statutaire du personnel de l'ordre de 41 400 € qui a connu une importante augmentation depuis 2023)
et autres assurances de l'ordre de 31 400 € (bâtiments 14.100 €, véhicules 4 530 €, responsabilité civile 12 100 €).

Focus sur les subventions aux associations 2026

NOM	BP 2026
A.C.C.A	350
A.S.G.U (Golf)	100
Amicale des sapeurs pompiers	700
Amicale des donneurs de sang	200
Ass Chamrousse ski club	200
APE	1 000
Comité des Fêtes	300
Divers, Délibération à prendre pour attribuer ensuite	1 500
Etoile Sportive	2 100
Faire et Grandir	-
Football SMU	700
Foyer Pour Tous	1 600
Gym des Oursons	500
Jeune Sapeur Pompiers	300
Jubudo Aïkido	100
L'EMU	300
Les Gourlus	600
Sentiers et Chemins de VLH	150
SNBC	200
Tennis Club d'Uriage	-
U.M.A.C / U.A.C.V	150
Vaulnathekids	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Elles sont constituées principalement des dotations et participations de l'Etat, du FCTVA, des subventions diverses en compensation des investissements réalisés et des emprunts.

- On retrouve également l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

Le recours à l'emprunt à hauteur de 600.000 € est envisagé en 2026 pour le financement du projet de Pôle de Vie du Secteur de l'ancienne caserne,

Présentation : Tableau général

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Il s'agit principalement de l'achat de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure, du remboursement en capital des emprunts, etc.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Présentation : Tableau général

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Dépenses d'investissement – perspectives 2026

Ces dépenses permettent d'assurer la politique d'investissement de la commune ainsi que le **remboursement du capital de la dette** : celui-ci est de 143 301,14 € en 2026 (contre 140 499,48 € en 2025).

Un PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement a été élaboré fin 2021 afin de planifier les investissements sur la période 2021-2026. Des études nécessaires à la définition et au chiffrage des projets ont fait l'objet d'inscriptions de dépenses aux budgets 2022 et 2023.

Pour mémoire, dans le cadre de son projet de réorganisation des équipements structurants communaux, la commune a souhaité programmer la réhabilitation de divers équipements culturels, associatifs et sociaux pour les prochaines années en s'appuyant sur une démarche participative. Les compétences d'un programmiste ont été sollicitées pour accompagner cette démarche.

L'étude programme a été lancée en avril 2022 pour permettre à la collectivité d'établir des priorités quant aux investissements à réaliser à l'échelle du mandat et permettra d'ajuster le PPI, quant aux futurs usages des équipements communaux, situés sur quatre zones : secteur ancienne caserne, secteur centre-bourg, secteur complexe sportif, secteur Belmont.

<u>Au terme de l'étude, la priorité a été donnée au secteur de l'ancienne caserne des pompiers.</u>

L'étude de programmation pour ce secteur a été menée en 2023.

Le programme du Pôle de Vie du secteur de l'Ancienne Caserne (PVAC) a pour objectif la création d'un nouveau restaurant scolaire, d'un espace « multi-activités » qui pourra également absorber les activités qui seront déplacées au cours de la réhabilitation des autres bâtiments ainsi qu'un espace Jeunes.



L'enveloppe financière globale du projet (Maîtrise d'oeuvre + Etudes + Travaux) est estimée à **5 934 371 € TTC (Marchés).**

<u>Les autres équipements structurants de la commune font l'objet de petits aménagements, à court terme,</u> pour les rendre plus fonctionnels, en attendant de gros travaux et notamment des réhabilitations thermiques.
Des arbitrages seront proposés pour la planification de ces opérations.
Les priorités pourront évoluer en fonction des opportunités (financements, subventions, etc.).

En 2025, **la rénovation des vestiaires du complexe sportif Daniel Petiot** a été lancée prévoyant le renouvellement de la chaudière (production d'eau chaude sanitaire), la mise aux normes électriques, la rénovation complète des douches (plomberie, faïence, peinture …) ainsi que la création d'un vestiaire pour les pratiquantes féminines. Cette opération est estimée **à 100.000 €.**

<u>Concernant le projet de réhabilitation du centre bourg dans le cadre du dispositif CVCM</u> Cœur de Ville Cœur de Métropole,

Pour mémoire :
Par délibération du 20 mai 2022, Grenoble Alpes Métropole a décidé le lancement d'une étude CVCM pour le réaménagement du centre bourg de Vaulnaveys-le-Haut. Les études ont été menées en 2023 ainsi qu'une concertation citoyenne.

Par délibération du Conseil municipal du 08 février 2024, la commune a approuvé le plan de financement présenté et la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre GRENOBLE-ALPES METROPOLE et la commune de VAULNAVEYS-LE-HAUT et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) pour l'opération de cœurs de ville cœurs de métropole de VAULNAVEYS-LE-HAUT.

Le montant total de l'opération est estimé à 1 914 282,13 € H.T. soit 2 297 138,56 € T.T.C.

TOTAL Coût d'opération Métro	954 381,68	€ TTC MOA Métro + TVA fonds de Concours portage Métro pour la part Ville
TOTAL Coût d'opération SMMAG	49 175,48	€ TTC MOA SMMAG
TOTAL Coût d'opération Commune	1 293 581,39	€ TTC MOA Ville + € HT fonds de Concours Ville

Le coût d'opération pour la commune est estimé à 1 293 581,39 € TTC.

Le montant définitif de la participation de la commune sera ajusté en fonction du coût réel de réalisation des travaux, à la hausse comme à la baisse.

Concernant les opérations foncières, la commune devra prendre en compte la fin de portage par l'EPFLD (Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné) pour deux biens :

Bien N°1 : L'ex-Café CHAPAND (40 Route du Vernon) pour une valeur de 200 000 €

Bien N°2 : La maison « MAURICE » (1320 Avenue d'Uriage) incluse dans un plan d'aménagement d'ensemble (OAP Les Perrières) pour une valeur de 375 000 €

Une délibération en ce sens a été validée au Conseil municipal
du 18 décembre 2025.

L'impact budgétaire pour 2026 concerne le bien N°1 avec un rachat sur 2 ans décomposé ainsi :
Vente à 150 K€ : 75 K€ en 2026 – 75 K€ en 2027

Des projets lancés en 2025 se poursuivront ou seront réalisés en 2026 ainsi que de nouvelles opérations dont notamment :

- Poursuite du **renouvellement informatique** des services municipaux et scolaires *(enveloppe de l'ordre de 7 000 €)*

- Une enveloppe de l'ordre de 7 000 € est envisagée pour le **renouvellement du mobilier et équipements divers** *(mobilier de la bibliothèque 2 000 €, matériel divers écoles, matériel divers périscolaire, matériel divers dont manifestations).*

- Dans le cadre du montage du plan pluriannuel de réhabilitation des bâtiments communaux, des diagnostics complémentaires seront à prévoir et il est proposé d'inscrire des frais d'études à hauteur de 10.000 €.

- Les opérations en lien avec la forêt communale lancées en 2023 sont reportées au budget 2026 à hauteur de 13 500 €

Ces derniers investissements, mais également le programme de la rénovation énergétique des bâtiments intégré dans le P.P.I. ainsi que de nombreuses actions du quotidien inscrites ou ayant un impact sur le budget de fonctionnement s'inscrivent dans les actions engagées par la commune dans le cadre du Plan Climat Air Energie (P.C.A.E).

POUR INFORMATION : Situation de l'endettement pluriannuel

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	185 336.57 €	42 035.43 €	143 301.14 €	0.00 €	0.00 €	1 355 450.61 €
2027	183 705.23 €	37 494.40 €	146 210.83 €	0.00 €	0.00 €	1 212 149.47 €
2028	182 090.73 €	32 857.75 €	149 232.98 €	0.00 €	0.00 €	1 065 938.64 €
2029	180 442.55 €	28 070.24 €	152 372.31 €	0.00 €	0.00 €	916 705.66 €
2030	178 811.21 €	23 177.53 €	155 633.68 €	0.00 €	0.00 €	764 333.35 €
2031	177 179.87 €	18 157.69 €	159 022.18 €	0.00 €	0.00 €	608 699.67 €
2032	158 670.23 €	12 952.68 €	145 717.55 €	0.00 €	0.00 €	449 677.49 €
2033	93 901.79 €	8 073.32 €	85 828.47 €	0.00 €	0.00 €	303 959.94 €
2034	93 901.97 €	5 488.59 €	88 413.38 €	0.00 €	0.00 €	218 131.47 €
2035	58 427.00 €	2 812.55 €	55 614.45 €	0.00 €	0.00 €	129 718.09 €
2036	58 427.03 €	1 457.18 €	56 969.85 €	0.00 €	0.00 €	74 103.64 €
2037	17 223.80 €	90.01 €	17 133.79 €	0.00 €	0.00 €	17 133.79 €

HISTOGRAMME D'EXTINCTION DE LA DETTE

